



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE  
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

LA NÉBULEUSE DU PRIVÉ DANS LA FORMATION CONTINUE  
COLLÉGIALE

---

Document d'analyse

**34<sup>e</sup> Congrès ordinaire  
102<sup>e</sup> Conseil d'administration ordinaire  
10, 11 et 12 Novembre 2006  
Cégep de Rimouski**

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

Recherche, analyse et rédaction :

**Laurent Viau, Rechercheur**

Correction :

**Benoît Bhérier-Simard, Coordonnateur à la recherche**

**Guy-Aume Descôteaux, Secrétaire-Trésorier**

### **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

### **La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national**

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

### **Fédération Étudiante Collégiale du Québec**

**3449 Saint-Denis, suite 1**

**Montréal, Québec, H2X 3L1**

**Téléphone : 514-396-3320      Télécopieur : 514-396-3329**

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)      Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

## **Table des matières**

<b><u>Table des matières</u></b>	<b>3</b>
<b><u>Mise en contexte</u></b>	<b>4</b>
<b><u>La formation continue au collégial</u></b>	<b>4</b>
<b><u>Le privé et la formation continue</u></b>	<b>8</b>
Académie régionale CISCO	10
Campus Ubisoft	10
Institut Vatel	11
<b><u>Conclusion</u></b>	<b>11</b>
<b><u>Sources</u></b>	<b>12</b>

## **Mise en contexte**

Depuis quelques années, nous avons vu l'apparition de plusieurs projets dans lesquels il était question de partenariat entre l'entreprise privée et les collèges relativement au domaine de la formation continue. D'autre part, la formation continue étant un secteur passablement décentralisé, il existe peu de données au niveau national qui permettent d'en suivre les variations avec précision. Le domaine de la formation continue a d'ailleurs toujours été le secteur le moins bien documenté au collégial dans les archives de la Fédération. Cette double problématique rend d'autant plus nébuleuses les nouvelles tangentes que semble prendre la formation continue avec le développement de ces partenariats public-privé. C'est pour cette raison, que la FECQ a décidé de faire le tour de la question aujourd'hui et de présenter cette analyse.

Tout d'abord, pour mieux comprendre les problématiques liées à la formation continue, nous définirons sommairement les attestations d'études collégiales (AEC), leur utilité, leur mode d'élaboration et leur cadre législatif. Par la suite, nous aborderons la question du privé dans la formation continue, déterminerons quelles sont ses contributions et ses modes de partenariat et quels types d'avantages ou de problèmes cela peut soulever. Finalement, nous donnerons des exemples de partenariats public-privé au niveau de la formation continue collégiale.

Il ne s'agit pas d'une recherche exhaustive, le niveau de décentralisation de la formation continue rendant difficile la compilation des données à l'échelle nationale. Par contre, ce document devrait permettre de s'y retrouver un peu plus et de préciser les détails de certains projets ayant cours à l'heure actuelle.

## **La formation continue au collégial**

La formation continue au collégial peut prendre des formes très diversifiées. Règle générale, les cégeps ont chacun leur service de formation continue, qui fonctionne indépendamment des autres secteurs de formation, avec son propre personnel, souvent engagé à contrat plutôt que syndiqué. Les cégeps se spécialisent chacun dans certains types de formation pour lesquels des AEC peuvent revenir de façon récurrente. Par contre, il arrive qu'en vertu d'une entente avec Emploi-Québec, de nouvelles AEC soient ouvertes et qu'elles ne durent que le temps de faire diplômer une cohorte ou deux. D'autre part, les services de la formation continue offrent également des services de formation sur-mesure pour les entreprises qui en font la demande. Ce secteur est généralement l'un des plus lucratifs au niveau de la formation continue et permet de pallier au manque de financement pour les programmes réguliers d'AEC.

En fait, il faut distinguer les AEC des formations sur mesure. Lorsqu'une entreprise paie un cégep pour avoir accès à une formation sur mesure, cette dernière spécifie ses besoins et c'est en fonction de ces derniers que des modules de formation sont mis sur pied. Cette formation durera aussi longtemps que l'entreprise le juge nécessaire. La grande majorité des cégeps offrent des services de ce type, ce qui renforce le lien entre le cégep et la communauté, et en fait un maillon important du développement régional. Ces formations ne sont pas nécessairement créditées. En effet, certains éléments, comme des cours spécifiques de bureautique par exemple, ayant un code

spécifique reconnu par le Ministère peuvent être reconnus, sans que l'ensemble des cours offerts ne mènent directement à l'obtention d'un diplôme. De plus, les entreprises sont soumises à la *Loi sur la formation de la main d'œuvre*, ou loi dite du 1%. Celle-ci fait en sorte que les entreprises ayant une masse salariale de plus de 1 000 000 \$ par année doivent consacrer au moins 1% de leurs revenus à des activités de formation continue auprès de leur personnel, sans quoi elles doivent verser les sommes non dépensées à cet effet au Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO). Les sommes accumulées au FNFMO sont par la suite réinvesties dans des projets de formation soumis par des entreprises et des organismes divers.

De l'autre côté, une AEC est un type de formation structuré menant à l'obtention d'un diplôme. Les formations peuvent être accessibles à tous, lorsque les individus respectent les critères d'admission, sauf lorsqu'il s'agit de blocs de formation achetés par Emploi-Québec. Dans ce cas, les groupes formés par Emploi-Québec sont fermés et accessibles uniquement aux bénéficiaires d'Emploi-Québec. Contrairement aux diplômes d'études collégiaux, les cégeps ne nécessitent pas nécessairement l'autorisation du Ministre pour ouvrir un nouveau programme d'attestation d'études collégiales (Règlement sur le régime des études collégiales, article 16). Par contre, dans le cas où un cégep souhaiterait ouvrir un programme d'AEC dans un domaine où il ne dispense pas d'enseignement technique connexe, il doit recevoir l'approbation du Ministre au préalable et suivre ses indications quant aux conditions d'ouverture du programme.

Pour aller plus en profondeur, voyons maintenant quels sont les objectifs et la forme que prennent les AEC. Les AEC ont principalement comme objectif de former les travailleuses et les travailleurs afin de mettre leurs connaissances à niveau ou encore pour leur permettre de se spécialiser dans la réalisation de tâches spécifiques à l'intérieur d'un corps de métier donné. Par exemple, à l'intérieur du métier de machiniste, certains peuvent être spécialisés dans le travail à partir de machines-outils conventionnelles, alors que d'autres peuvent se spécialiser dans l'opérationnalisation de machines à commandes numériques. Il peut alors être souhaitable pour ces techniciennes et ces techniciens d'obtenir davantage de qualification au niveau de la programmation ou encore de l'entretien de ces machines. Ce genre de compétences ne peuvent être enseignées dans le détail à l'intérieur d'un programme technique, mais une AEC peut permettre de s'y concentrer. D'autre part, une partie importante des places en AEC provient des mesures d'employabilité d'Emploi-Québec, qui ont été instaurées pour permettre une réinsertion rapide sur le marché de l'emploi. Les mesures d'employabilité ont pour objectif de spécialiser un travailleur dans un domaine relativement restreint pour lui permettre de regagner rapidement le marché du travail et remplissent ainsi des besoins à court et moyen terme. Ces objectifs, bien qu'importants, ne doivent pas prendre le pas sur la formation générale de base, qu'elle soit de niveau technique ou préuniversitaire, mais ils ne sont pas à négliger pour autant.

Il existe présentement 780 programmes d'AEC répertoriés sur le territoire du Québec et reconnus par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ces programmes sont offerts autant à l'intérieur de cégeps publics que privés. La loi laisse une marge de manœuvre importante en ce qui concerne les critères de reconnaissance d'une AEC. Il n'existe donc aucun document formel et public nous permettant de définir une AEC en termes de nombre de crédits minimum ou maximum à atteindre ou en termes d'heures de cours, par contre, à l'heure actuelle, les programmes sont bâtis pour des périodes variant entre 180h et plus de 3 500h, ce qui peut représenter entre six mois et un an et demi de cours à temps plein. Au niveau des inscriptions, on comptait 23 604 étudiants aux AEC en 2003. De ce nombre, plusieurs proviennent des places

ouvertes par Emploi-Québec. Pour ce qui est du reste, il s'agit soit d'individus ayant décidé d'effectuer eux-mêmes des cours de spécialisation, ou encore de travailleuses et de travailleurs dont les employeurs ont payé pour que leurs employés reçoivent une formation, soit de leur propre chef, contraints par la loi du 1% ou encore, à partir de projets de formation financés par le FNFMO.

En ce qui concerne le financement, deux enveloppes du régime budgétaire des cégeps permettent de préciser comment le financement public est administré. La première est l'annexe C002-v01, aussi appelée annexe sur les « Modalités générales de financement des AEC et de la formation à temps partiel ». Cette enveloppe permet de répartir les sommes allouées aux différents établissements collégiaux dans le cadre de l'entente conclue entre le MELS et Emploi-Québec. Cette entente permet d'injecter de façon récurrente 60 M\$ par année dans la formation professionnelle et technique en employabilité. De cette enveloppe, 30 M\$ sont attribués aux commissions scolaires pour la formation professionnelle et près de 30 M\$ pour la formation continue au niveau collégial, sous la forme des AEC. Voici la grille de financement actuellement en vigueur :

Région	Établissement de formation	Reconduction des alloc. 2000-2001 indexées des paramètres 2001-2002
(01) Bas Saint-Laurent (11) Gaspésie et des Îles	La Pocatière excluant Montmagny Matane Rimouski Rimouski /Institut maritime du Québec Rivière-du-Loup Gaspésie et des Îles	1 874 127
(02) Saguenay/Lac Saint-Jean	Alma Chicoutimi Jonquière excluant Charlevoix Saint-Félicien	1 669 663
(03) Québec (12) Chaudière-Appalaches	Champlain/Saint-Lawrence François-Xavier-Garneau Jonquière/Charlevoix Limoilou Sainte-Foy La Pocatière/Montmagny Beauce-Appalaches Lévis-Lauzon Région de l'amiante	2 535 553 1 463 462
(04) Mauricie/Bois-Francs	Drummondville Shawinigan Trois-Rivières Victoriaville	2 098 566
(05) Estrie	Champlain/Lennoxville Sherbrooke	819 742
(06) Montréal métropolitain	Ahuntsic André-Laurendeau Bois-de-Boulogne Dawson Gérald-Godin John Abbott Maisonneuve Marie-Victorin Rosemont Saint-Laurent Vanier Vieux Montréal	9 756 622
(07) Outaouais	Héritage Outaouais	945 193
(08) Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	575 681
(09) Côte-Nord	Baie-Comeau Sept-Îles	689 489
(13) Laval (14) Lanaudière (15) Laurentides	Montmorency Régional Lanaudière Lionel-Groulx Saint-Jérôme	2 871 570
(16) Montérégie	Champlain/Saint-Lambert-Longueuil Édouard-Montpetit Granby-Haute-Yamaska Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Sorel-Tracy Valleyfield	3 362 152
<b>Total :</b>		<b>28 661 820</b>

Pour recevoir cet argent, les établissements doivent présenter une demande de financement devant faire la démonstration que :

1. Le besoin de formation découle d'une entente spécifique conclue pour une période déterminée entre le MELS et un autre ministère ou organisme. La réponse au besoin de formation fait l'objet d'une planification nationale qui délimite la clientèle admissible et l'ampleur de la participation du MELS au financement de l'activité ;

2. Le besoin de formation ne peut être satisfait que par un nombre limité d'établissements et est considéré comme une importance nationale compte tenu d'une politique ou orientation gouvernementale ou d'une réglementation en vigueur ou à venir ;
3. Des besoins de formation sont clairement démontrés et identifiés au niveau supra régional et ne peuvent être satisfaits que par un nombre limité d'établissements.

Cette formule de financement a souvent été dénoncée, tant par la Fédération des Cégeps que par les différents syndicats qui estiment qu'une enveloppe fermée de financement ne peut pas prendre en compte l'évolution des clientèles comme c'est le cas à la formation régulière et limite les capacités de développement et d'adaptation aux besoins du marché du travail.

Au niveau du financement toujours, la deuxième enveloppe présente dans le régime budgétaire des cégeps est l'annexe S015-v01, soit l'enveloppe de « Développement de programme de formation courte ». Cette enveloppe créée en 1998 permet, comme son nom l'indique, de financer le développement de nouveaux programmes d'AEC. Une somme de 500 000 \$ y était consacrée en 2005 et était administrée en fonction des projets présentés par les cégeps et en fonction des priorités gouvernementales au niveau de l'emploi. On estime à environ 200 le nombre d'AEC développées depuis 1998 par cette enveloppe.

Finalement, en ce qui concerne le financement de la formation continue, des droits de scolarité peuvent être exigés en dehors du cadre des formations d'Emploi-Québec et ces frais varient selon les programmes et les cégeps. La formation sur mesure pour les entreprises représente également une part de financement appréciable pour les cégeps et sert en partie à financer les autres secteurs de la formation régulière ou encore la formation continue soutenue par l'enveloppe fermée du MELS.

## **Le privé et la formation continue**

La place du privé dans le cadre de la formation continue collégiale peut prendre des formes très variées. Dans un premier temps, les entreprises privées peuvent être présentes au moment de déterminer l'offre de formation. Nous avons déjà observé plus tôt comment s'établit l'offre de formation et le rôle qu'y joue l'entreprise privée. D'autre part, les entreprises peuvent faire des dons en équipement ou en financement pour améliorer les infrastructures relatives à l'enseignement, ensuite elles peuvent fournir du personnel pour dispenser la formation, enfin, elles peuvent accréditer des cégeps pour qu'ils dispensent une formation qui permet d'obtenir une licence reconnue par ces entreprises.

Dans un premier temps, si une entreprise quelconque décide de subventionner le service de la formation continue d'un cégep pour que celui-ci décerne une AEC particulière, en fournissant du matériel notamment, cela peut avoir plusieurs impacts sur le fonctionnement normal de la formation continue. Dans ce cas, l'incursion du privé est du même type que lorsqu'une salle de classe ou un auditorium prend le nom de l'organisme subventionnaire (par exemple : Auditorium IBM ou laboratoire Bombardier). L'autre impact que peut avoir cette incursion du privé, c'est l'orientation pédagogique du programme en fonction des besoins de l'entreprise subventionnaire,



parfois au détriment de ses concurrentes et de ses concurrents. En effet, si les équipements sont issus de la compagnie subventionnaire, qu'il s'agisse de logiciels, de machinerie ou de manuels utilisés dans le cadre des formations, les diplômés risquent d'avoir de la difficulté à travailler avec un matériel différent et perdront en polyvalence. Les professeurs peuvent également provenir des entreprises subventionnaires et peuvent travailler à la fois dans l'industrie et au cégep, ce qui arrive régulièrement dans les programmes techniques et peut orienter l'enseignement en fonction des pratiques d'une culture d'entreprise unique au détriment d'autres pratiques pouvant avoir cours dans l'industrie. Les cas où ce type de partenariat a été conclu s'est surtout produit en situation de pénurie de main-d'œuvre importante dans un secteur spécialisé qui pouvait affecter directement l'entreprise subventionnaire ou l'ensemble de l'industrie dans ce secteur économique.

Également, il existe d'autres formes de partenariat possibles entre les entreprises et les collèges. Un de ces exemples est celui où un cégep, par une entente avec une entreprise, décerne une formation certifiée par l'entreprise et qui permet aux étudiantes et aux étudiants de travailler dans certains secteurs où une licence particulière est exigée. C'est le cas notamment avec les certifications CISCO. CISCO est une entreprise qui a accrédité plusieurs établissements collégiaux pour qu'ils accordent une certification *CCNA*, ce qui permet aux diplômés d'obtenir les licences nécessaires pour travailler avec ce type de technologie. À l'inverse, nous avons vu plus récemment un autre type de partenariat où le service de formation continue d'un cégep développait un cursus dans un programme particulier, et qui autorisait avec l'approbation du MELS et d'Emploi-Québec une entreprise à décerner l'AEC développée par le cégep. C'est ce qui s'est produit dans le cas du Campus Ubisoft, dans le Vieux Port de Montréal.

Si aux yeux de certains, ces pratiques peuvent sembler douteuses, voire inacceptables, il faut les mettre en perspective avec les objectifs de la formation continue. En effet, bien que cette approche puisse être critiquée, le modèle actuel en matière de formation continue, au niveau des AEC, est davantage axé sur des objectifs d'employabilité. Cela signifie que les formations qui sont majoritairement issues des demandes d'Emploi-Québec, dont les frais sont assumés en fonction d'une entente conjointe entre le MELS et le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS), visent à déboursier pour la formation de chômeuses et les chômeurs et de bénéficiaires de l'aide sociale afin qu'ils puissent rapidement réintégrer le marché du travail. Les critères qui déterminent les possibilités de formation sont fixés en fonction des secteurs économiques présentant les meilleures perspectives d'emploi. À l'inverse, on peut se demander si l'atteinte d'objectifs à court terme est réellement bénéfique pour la société. En effet, si Emploi-Québec favorise l'obtention de formations en AEC au niveau collégial, les personnes ainsi formées risquent de retomber rapidement au chômage advenant un changement économique, puisque leur formation est trop orientée sur les besoins d'une entreprise spécifique et d'une fonction étroite au sein de l'entreprise rendra difficile l'obtention d'un nouvel emploi.

Pour conclure au niveau de la place du privé dans la formation continue, voici quelques exemples qui ont pu susciter certaines appréhensions dans le milieu collégial ou qui illustrent bien comment l'entreprise privée et les établissements collégiaux interagissent au niveau de la formation continue.

### *Académie régionale CISCO*

CISCO est une entreprise présente dans le domaine des télécommunications Internet. Pour faire fonctionner ses réseaux et les entretenir, la compagnie a mis en place un grand nombre de centres de formation à travers le monde visant à s'assurer que le personnel travaillant sur son matériel et ses réseaux aient préalablement reçu une licence certifiée par un établissement partenaire de CISCO. L'entreprise a ainsi mis en place quelques 10 000 « CISCO Networking Academies » dans 160 pays, formant environ 420 000 étudiantes et étudiants annuellement sous différents niveaux de certifications.

Au Québec, on retrouve des centres de certification CISCO dans plusieurs établissements collégiaux. En tout, ce sont quarante institutions de niveau collégial, tant publiques que privées, qui sont associées à l'entreprise pour dispenser de la formation au Québec. Les ententes entre les collèges et CISCO font en sorte que cette entreprise octroie sa certification aux cégeps pour que leurs instructrices et leurs instructeurs soient autorisés à donner la formation. Il existe évidemment un certain nombre de critères spécifiques à la formation dispensée qui permettent de conserver la certification. Les formations sont données à de petits groupes de façon continue sur une période variant entre 4 et 8 jours par « semestre ». Les étudiantes et les étudiants ont à défrayer les coûts de leur formation, qui varient en fonction de la grosseur des groupes, mais qui semblent relativement minimales ; cependant, ce sont souvent les employeurs qui déboursent pour ces formations.

### *Campus Ubisoft*

L'un des projets de partenariat public-privé les plus controversés à être apparus dans les dernières années au niveau collégial est celui ayant eu lieu entre le Cégep de Matane et l'entreprise de conception de jeux vidéo Ubisoft. Dans ce cas, c'est le groupe Collégia, entité issue du Cégep de Gaspésie-Les-Iles et du Cégep de Matane et dispensant le service de formation continue pour l'ensemble de la péninsule gaspésienne, qui chapeaute cette formation. Le cégep de Matane dispensant déjà une formation technique en intégration multimédia, le groupe Collégia a été mandaté par Ubisoft pour mettre sur pied trois programmes d'AEC permettant d'acquérir les connaissances de spécialisation dans le domaine du jeu vidéo, avec une formation en Modélisation 3D, une en Conception de jeux et une autre en Animation 3D. Ce qui est particulier ici, c'est que Ubisoft dispensera la formation mise sur pied à Matane et reconnue par le MELS à partir d'un tout nouveau centre de formation situé dans le Vieux-Montréal où seront également formés des étudiantes et des étudiants à la maîtrise spécialisée en Design de Jeux, en partenariat avec l'Université du Québec, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke.

L'industrie du jeu vidéo connaît une croissance importante au Québec en ce moment et Montréal est en phase de devenir une plaque-tournante dans ce domaine de pointe. C'est pourquoi l'entreprise a demandé la collaboration des établissements d'enseignement afin de former rapidement une main-d'œuvre extrêmement spécialisée. En effet, au début 2005 l'entreprise signalait son intention de doubler la capacité de ses effectifs montréalais et d'engager 1000 nouveaux employés.

## *Institut Vatel*

L'Institut Vatel est une école de gestion et de commerce dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme qui a été fondée à Lyon en France en 1981. Aujourd'hui, l'Institut Vatel compte 14 campus répartis dans dix pays où étudient plus de 3 500 étudiantes et étudiants. Le 5 avril dernier, le Cégep de Saint-Hyacinthe lançait un communiqué où il indiquait qu'un partenariat venait d'être conclu avec cette institution d'enseignement privé. Ce partenariat permettra de dispenser une formation de type AEC en gestion spécialisée en hôtellerie internationale pour les cadres des entreprises de la région œuvrant dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie. En ce qui a trait à la formation qui y est offerte, les cours théoriques sont dispensés à l'intérieur du Cégep de Saint-Hyacinthe, alors que la formation pratique est administrée à partir de l'Hôtel des Seigneurs. Les droits de scolarité s'élèvent à 6 000\$ par année.

Ce cas peut être considéré un peu comme celui des académies CISCO, dans le sens où le service de la formation continue du cégep est accrédité par un organisme externe pour dispenser une formation autorisée par le cégep et reconnue par le MELS.

## **Conclusion**

Les incursions du privé dans le domaine de la formation générale, que ce soit à l'enseignement obligatoire, collégial ou universitaire, peuvent souvent être perçues de façon douteuse et appellent au principe de précaution face à l'indépendance du savoir. Par contre, le secteur de la formation continue au Québec a essentiellement pour fonction de permettre un ajustement rapide du marché du travail aux progrès technologiques et aux fluctuations économiques.

La forme semble prendre les partenariats en cours à l'heure actuelle ne semble pas bien menaçante eut égard à la formation générale et au caractère public des institutions collégiales. Par contre, si la vision de la formation continue et de ses objectifs telle qu'on l'observe aujourd'hui ne correspond pas à celle que se font les délégués des associations étudiantes, il y a évidemment un certain nombre de questionnements, que ce soit par rapport aux accords financiers liant les entreprises et les cégeps, la transparence des contrats ou encore l'orientation pédagogique de l'enseignement. Quel que soit le positionnement final qui sera pris par les associations étudiantes, le phénomène sera assurément à suivre de près.

## Sources

AGECEM, *Les attestations d'études collégiales : Prolifération néoplastique ou adaptation à la réalité ?* Longueuil : AGECEM, juin 2002.

Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, *Rapport quinquennal 2000-2005*. Québec : MESSF, 2005.

Emploi-Québec, *Plan d'action annuel 2006-2007*. Québec : MESSF, 2006.

MEQ et MESSF, *Entente entre le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse et la ministre d'État au travail et à l'Emploi portant sur le financement des services éducatifs requis par la clientèle d'Emploi-Québec et sur les modalités de collaboration afférentes*. Québec : MEQ et MESSF, version révisée le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Informations concernant **CISCO** :

Académie régionale CISCO – Collège Bois-de-Boulogne :  
<http://www.bdeb.qc.ca/cisco/>

CISCO Networking Academy :  
[http://www.cisco.com/web/FR/events/training/cna/cna\\_home.html](http://www.cisco.com/web/FR/events/training/cna/cna_home.html)

Informations concernant l'**Institut Vatel** :

Une École Supérieure de Commerce et de Gestion de renommée mondiale à Saint-Hyacinthe. Communiqué de presse du 5 avril 2006.  
<http://www.cegepsth.qc.ca/section08/archives0506.html>

Institut Vatel :  
<http://www.vatel.fr/>

Informations concernant **Emploi-Québec** :

Emploi-Québec :  
<http://emploi Quebec.net/francais/index.htm>

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille :  
<http://www.mess.gouv.qc.ca/>

Informations concernant le Groupe Collégia et le Campus Ubisoft :

Cégep de Matane :

<http://www.cgmatane.qc.ca/index.php>

Groupe Collégia :

<http://www.collegia.qc.ca/>

Campus Ubisoft :

<http://www.ubisoftcampus.com/fr/index.php>

Informations concernant la formation professionnelle, technique et continue au Québec :

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Portail de la formation professionnelle et technique :

<http://inforoutefpt.org/>

Loi sur les cégeps :

Publications du Québec :

<http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/accueil.fr.html>

